

# PROJET ASSOCIATIF

Mai 2004

# SOMMAIRE

1. PREAMBULE : POURQUOI UN PROJET ASSOCIATIF AUJOURD'HUI ?	p 3
2. L'ANCRAGE HISTORIQUE ET L'EXPERIENCE DE L'ASSOCIATION	p 4
3. VALEURS, IDEaux ET MISSIONS	p 6
4. LES MOYENS DE L'ASSOCIATION POUR DEFENDRE SES VALEURS ET SES IDEaux ET ATTEINDRE LES BUTS	p 8
4 - 1. LE FAIT ASSOCIATIF COMME DIMENSION DE L'ACTION CITOYENNE	
4 - 2. LES AUTRES SUPPORTS A L'ACTION :	
4.2.1 - LA PREVENTION SPECIALISEE	
4.2.2 - L'INSERTION	
4.2.3 - LES QUESTIONS ET ENJEUX ACTUELS	
5. LES BUTS DE L'ASSOCIATION	p 15
6. L'ORGANISATION ASSOCIATIVE	p 16
6.1 - LE ROLE CENTRAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	
6.2 - LA POLITIQUE DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES	
7. EN CONCLUSION	p 18

## **1 - PREAMBULE : POURQUOI UN PROJET ASSOCIATIF, AUJOURD'HUI ?**

---

L'environnement sociétal, l'évolution du contexte économique, les bouleversements politiques ont incité les membres de l'Association à engager un travail de réflexion. Celui-ci, associant administrateurs et salariés, se doit de ré-interroger l'histoire de l'APRE, le sens de son action et de permettre ainsi l'affirmation de son projet associatif.

La complexité de notre démarche et de notre engagement a besoin d'être éclairée.

Il est de notre responsabilité de citoyen de dire ce qui nous semble être notre conception de l'Homme dans ce débat, sa place et le rôle que nous souhaitons qu'il ait au cœur de ce monde.

La notion de prévention définie par sa mise en opposition avec la notion de répression ne peut en, aucun cas, exprimer tout son sens.

Au travers de ces mots galvaudés que sont : citoyen, prévention, jeunes, exclusion, n'est-ce pas le sens intrinsèque de notre action de militant et le travail des techniciens qui est ainsi interpellé ?

## 2 - L'ANCRAGE HISTORIQUE ET L'EXPERIENCE DE L'ASSOCIATION

---

A travers l'histoire de l'APRE - même si le travail social a évolué d'un humanisme caritatif de type judéo-chrétien vers un humanisme laïc d'entraide, pour relever aujourd'hui d'un humanisme social, solidaire - la valeur centrale reste celle du respect de la dignité humaine.

L'Association a été fondée le 21 novembre 1968 sous l'intitulé SEPAE : Service d'Education et de Prévention de l'Agglomération Elbeuvienne. Cette période voit le développement de nombreuses activités encadrées par des bénévoles. A compter de 1974, l'Association se professionnalise et embauche, de manière importante, des travailleurs sociaux formés.

Entre 1978 et 1983, de nombreux projets sont mis en œuvre et donnent lieu aux montages de structures complémentaires. L'Association étend son territoire d'intervention sur Cléon et Caudebec-lès-Elbeuf. Cette période est, pour l'Association, une période militante et politique.

En 1982, le SEPAE devient l'APRE (Association de Prévention de la Région Elbeuvienne). L'Association est alors à un tournant de son histoire et a besoin, pour se développer, de se structurer.

Elle engage alors un travail de réflexion, de formation et de recherches sociologiques.

Au niveau national, cette professionnalisation est accompagnée par la décentralisation de la prévention spécialisée sur les départements.

A partir de 1990, l'APRE n'intervient plus sur la ville d'Elbeuf et se redéploie sur Oissel.

En 1991, l'APRE, à la demande, des pouvoirs publics, crée un secteur « insertion » pour compléter son champ d'intervention et, ainsi, avoir une action encore plus globale en face d'une situation socio-économique qui se dégrade et entraîne une paupérisation et une exclusion grandissante des populations accompagnées.

En 1994, un premier projet associatif est rédigé. Il permet de reposer les finalités et le sens de l'action de l'Association.

Celle-ci continue de diversifier ses moyens d'actions en s'engageant, entre autres, dans des actions humanitaires.

L'Association APRE est, aujourd'hui, le fruit de trente années de vie associative, riche d'engagements et de réflexions. Son développement s'arc-boute sur le militantisme et les convictions de ses présidents et de ses conseils d'administration, ainsi que sur l'engagement des directeurs et des équipes.

Le développement de l'Association s'est donc articulé autour de cinq grandes périodes. Celles-ci ont toutes été marquées par des apports différents mais déterminants, le développement social et politique du territoire et la professionnalisation des équipes.

Ces périodes constituées d'évolutions d'activités, d'extensions d'équipes, de crises, d'approches pédagogiques différentes, se sont toutes appuyées sur le respect de l'autre, l'accueil, l'écoute et la participation active des populations.

### 3 - VALEURS, IDEaux ET MISSIONS

---

Il s'agit donc de constituer un projet associatif sur une base éthique répondant à trois impératifs :

→ **INSTITUTIONNEL**

Comment prendre en compte l'évolution de nos missions et notre rapport aux institutions ?

→ **CULTUREL**

Comment prendre en compte le caractère évolutif des représentations et des normes dont sont porteuses les personnes rencontrées ?

→ **PEDAGOGIQUE**

Comment sont intégrés les conflits de valeurs et les intérêts professionnels ?

En parallèle aux revendications croissantes d'individualisme et de démocratie, nous nous devons de poser la question d'une éthique comme une réponse à la perte des valeurs que connaissent nos sociétés.

Cette éthique s'appuie sur un idéal humaniste dont il est important de rappeler les contours.

On peut définir l'humanisme de la manière suivante :

- ↪ «Une théorie philosophique, sociale et politique qui a pour but le développement illimité des possibilités de la personne et le respect réel de la dignité de l'être humain.
- ↪ Une doctrine sociale selon laquelle la personne humaine a une valeur suprême ; on ne sacrifie pas l'individu pour le bien de l'Etat.
- ↪ Une doctrine philosophique ouverte au monde qui vise une forme idéale de l'humanité où chaque personne serait enfin libre. »

D'après une définition donnée par l'Université de Moncton (Canada) :

*« Le préalable posé est que l'être humain est à prendre en compte dans sa globalité. C'est par l'apprentissage et l'éducation qu'il se réalise, qu'il peut être libre, qu'il peut et devrait toujours choisir, qu'il devrait être responsable face à lui-même et face aux autres et qu'il est en perpétuel devenir. »*

*Le processus éducatif doit se définir autour de l'empathie, du respect de l'altérité, de la relation avec cet Autre. Nous attachons beaucoup d'importance au développement d'une identité propre à chaque individu. »*

L'enjeu de ce projet est d'explicitier ce qui donne sens à l'action de notre Association et en quoi elle est actrice de la mise en œuvre de ses valeurs. Or, être acteur n'est pas simplement être celui qui agit conformément à sa place, mais celui qui tente de transformer son environnement.

Cette démarche s'inscrit dans un environnement sociétal :

- ↪ Où dominant le matérialisme, la recherche du profit et du pouvoir, au dépend d'une approche philosophique, spirituelle, humaniste, politique et culturelle ;
- ↪ Où la reconnaissance sociale passe avant tout par l'argent et le travail et peu par l'engagement citoyen ;
- ↪ Où règne l'injustice, les inégalités, sources de violences.

Dans ce contexte, les membres de l'Association rappellent, au travers de leur conception de l'Homme, qu'ils sont porteurs d'un idéal reposant sur des valeurs de respect et de partage. Ils réaffirment ainsi que tous les êtres humains ont les mêmes droits en référence aux principes fondamentaux de la déclaration des « Droits de l'Homme et du Citoyen ».

**Les finalités de l'Association sont donc :**

- ↪ De donner ou redonner une dimension humaine au traitement des problèmes sociaux : chaque personne mérite respect, écoute et compréhension. Grâce à son potentiel, elle doit pouvoir être actrice de son devenir.
- ↪ De lutter pour une société moins individualiste : nous souhaitons promouvoir une autre société dans laquelle les liens de solidarité seront la règle, une société qui tentera d'écouter et de comprendre l'autre, qui favorisera le fait d'aller vers l'autre.
- ↪ De permettre à chacun de trouver, dans la société, une place respectant sa dignité humaine : chacun devrait pouvoir se connaître, ses désirs et ses motivations afin de vivre suivant ses propres choix.

## 4 - LES MOYENS DE L'ASSOCIATION POUR DEFENDRE SES VALEURS ET SES IDEAUX ET ATTEINDRE SES BUTS

---

### 4-1. LE FAIT ASSOCIATIF COMME DIMENSION DE L'ACTION CITOYENNE

On observe un changement de comportement des autorités de tutelles qui tendent, par leurs pratiques, à respecter de moins en moins la liberté associative.

Elles cherchent à :

- Instrumentaliser les Associations comme prestataires de service ;
- Faire exercer un contrôle social par le maillage des populations ;
- Diminuer les sommes allouées au travail social.

Or, enrichis de la diversité des compétences et des savoir-faire de leurs membres, les Associations sont une source d'intelligence collective. Elles sont un vivier de citoyenneté, porteuses des valeurs de la démocratie.

Notre Association se positionne comme citoyenne, au sens où la citoyenneté constitue un rapport des hommes à la cité, cité représentant un groupe social capable de s'autodéterminer politiquement et juridiquement. Elle se veut un partenaire incontournable des collectivités territoriales, représentées par leurs élus et des autres travailleurs sociaux.

De ce partenariat et de cette complémentarité devraient naître les transformations sociales auxquelles nous aspirons.

Les membres fondateurs de la prévention spécialisée, en choisissant le statut associatif, ont posé, de manière résolue, le cadre de référence auquel ils sont attachés.

Le triptyque de fonctionnement élu - citoyen - technicien est déterminant pour eux.

*« C'est une question politique que celle de penser et d'organiser le «bien vivre ensemble» d'une société humaine, et de traiter les défaillances de ce «vivre ensemble»... Et c'est donc bien, par conséquent, une position politique, installée au cœur de l'utilité sociale, qui, par essence, fonde nos Associations et ordonne le sens de leurs actes.»*

M. LOISEAU « Accompagner les personnes en difficultés »

Parler de mixité sociale, de développement des solidarités, de participation des habitants, constitue une orientation qui renvoie à des valeurs politiques. Nos élus n'apportent pas toujours de réponse aux questions soulevées par les travailleurs sociaux, ou bien celles-ci sont inadaptées. Les acteurs de terrain ne sont-ils pas, au travers de leurs convictions, ceux qui donnent le sens à l'action ?

Nous attendons des hommes politiques qu'ils animent la vie démocratique et en soient les garants alors que, bien souvent, ils réduisent celle-ci à l'évaluation et au contrôle. Les politiques doivent entendre que la démocratie se construit à travers le débat et que le contre-pouvoir que permet la vie associative, participe à l'enrichissement de la société.

Notre Association souhaite donc :

- être porteuse de réflexions, de création et de promotion d'idées,
- participer à une politisation des débats autour des politiques sociales,
- mettre en œuvre un travail social participatif.

Les propos de Martine BARTHELEMY dans « *Les Associations et la démocratie : la singularité française* » semblent résumer notre volonté :

*« Si les Associations désirent travailler à une véritable transformation sociale, elles doivent, elles-mêmes, procéder à une politisation de leurs formes d'intervention dans l'espace public. Cela suppose que le mythe d'un mouvement associatif, conciliant toutes les différences, cède la place à une reconnaissance des conflits et à une identification des enjeux. Cela suppose encore que les initiatives et les mobilisations ponctuelles soient dépassées et intégrées dans une vision sociétale et que les pratiques de solidarités soient liées à des significations politiques. Cela suppose enfin qu'une synergie entre le tissu social et l'action dans les institutions soit repensée, permettant l'articulation des mouvements de la société civile à la société politique. Là réside, en fin de compte, le secret de la démocratie. »*

## 4-2. LES AUTRES MOYENS DE L'ACTION

A travers les valeurs que nous défendons, nous rejoignons l'interrogation de savoir comment « produire la société ».

Les questions qui en découlent sont sous différentes formes :

- ↳ Au nom de quelles valeurs j'interviens ?
- ↳ Quelles sont les limites de mon intervention ?
- ↳ Comment je justifie mon engagement à faire ?
- ↳ Qu'est ce qui fonde ma légitimité à agir auprès de ... ?

### 4.2.1. La Prévention Spécialisée

Pour ce faire, les membres de l'Association ont choisi, entre autres, comme outil d'intervention, la Prévention Spécialisée. Celle-ci, basée sur l'action de proximité et l'action éducative, nous semble être la plus adaptée.

En effet, le travail social permet d'aborder la gestion du rapport entre les institutions et les habitants, mais surtout également, la notion d'un travail éducatif au travers des situations de la vie quotidienne.

La démarche de la Prévention Spécialisée, dont un des axes forts est le travail de rue, consiste à conduire des actions en fonction des problématiques repérées, des difficultés de terrain et à poser un diagnostic social prenant en compte des données socio-démographiques.

Il est bon de rappeler en quoi la prévention spécialisée est spécifique dans sa démarche.

Historiquement, le mode d'intervention des éducateurs de rue fait référence au courant des sociologues de Chicago, qui dans les années 30, cherchèrent à rendre les hommes et les femmes acteurs de leur vie au sein des quartiers, en s'appuyant sur le courant de « l'écologie urbaine » qui suppose que l'Homme a les moyens et la capacité de transformer et d'adapter son environnement à ses besoins.

La référence principale que l'on peut donner est celle de l'ethnologie.  
*« De l'ethnologie du monde moderne, de l'étude des nouveaux objets, de leur proximité, la Prévention Spécialisée a retenu la nouveauté des regards portés sur la rue, la manière de lire les comportements, les actes posés, les pratiques groupales, les trajectoires, les productions de sens, etc .... Pour entrer en relation avec l'autre, il y a des préalables à respecter, des limites à penser, un territoire à réfléchir, des situations à évaluer, des groupes à repérer, et à entendre les choix qui sont opérés par les habitants d'un quartier, d'une cité, qui créent au quotidien du sens pour mettre en ordre leur rapport au temps et à l'espace. »*

Pascal LE REST : *« La Prévention Spécialisée »*

De cela, découle une méthodologie de travail et une pédagogie particulière basées sur des principes généraux :

- ↪ L'absence de mandat nominatif,
- ↪ La libre adhésion des jeunes et, le cas échéant, de leurs familles,
- ↪ Le respect de l'anonymat,
- ↪ Le partenariat,
- ↪ La non-institutionnalisation des actions.

Ces principes sont déclinés dans les recommandations du CNLAPS *« La prévention spécialisée en France - Une action éducative en direction des jeunes fondée sur le travail de rue »* :

*« Travailler dans la rue, c'est être disponible pour écouter, observer sans insistance et avec discrétion. Sans intention autre que d'aller à la rencontre. Proposer trop vite des solutions aux problèmes énoncés, sans connaissance des personnes et du milieu, se révèle souvent être une erreur. **Il faut arriver à faire partie du paysage** et avoir intégré les codes, les rituels autour desquels s'organise la vie des jeunes sur le quartier.*

*L'éducateur est pratiquement en position d'ethnologue dans le milieu qu'il pénètre. Il se doit d'accepter l'existence de modes de fonctionnement sociaux dont il est le témoin, préalablement à toute réaction visant une transformation des comportements.*

*Cette position de réserve et de discrétion peut durer des semaines, voire des mois avant de faire place à plus d'engagement et de prises de position. La solidité de la relation est à ce prix. »*

## 4-2-2. L'insertion

Les années 70-80 marquent un changement en profondeur de notre société. Les facteurs démographiques, économiques, éducatifs, technologiques ainsi que le développement des sciences sociales modifient le regard et l'analyse que l'on porte sur la société.

Suite aux crises économiques des années 70, nous nous sommes trouvés confrontés à des analyses économiques considérant ces crises comme passagères.

Il ne s'agissait que de combattre le chômage et cela pendant un temps qui n'était pas sensé durer. Il était donc proposé, comme mode de réponse, des actions conjoncturelles.

Au début des années 80, l'analyse concernant le développement de la précarité et de l'exclusion se modifie. La crise économique et l'ampleur du chômage ne sont pas les seules raisons de cette situation.

L'arrivée au pouvoir de la gauche en 1981 et donc d'une identité différente de la classe politique (en effet, cette nouvelle génération est issue d'une culture militante) amène à proposer des solutions et des modes d'interventions nouveaux.

Il s'agit de passer d'une action isolée à une action concertée, de l'intervention individualisée à une action sur le milieu. Il s'agit d'une incitation, pour le travail social, à agir autrement et c'est cet esprit que traduit le cadre de la loi de décentralisation et les nouvelles politiques de la ville qu'engage le nouveau gouvernement de 1981.

A l'origine, l'insertion a été déterminée par rapport à l'accès au travail et à l'emploi, le travail restant un garant de la stabilité et de la cohérence sociale. Dans les années 70, les débats relatifs à la relation formation / emploi ont suscité le recours à la notion d'insertion. Ce concept permettait de lutter contre l'échec scolaire par la mise en place de stages de préparation à la vie professionnelle.

En 1972, un arrêté interministériel relatif aux clubs de prévention précise que ceux-ci ont pour objet de « mener une action éducative tendant à faciliter une meilleure insertion des jeunes... ».

L'insertion s'est alors développée autour de deux logiques :

1. La première étant une continuité de la formation professionnelle avec, pour objectif, d'adapter une main d'œuvre insuffisamment formée aux compétences que nécessitent les nouvelles technologies.

2. La deuxième s'articulant autour d'un concept d'insertion par l'activité économique (services de proximité) avec, pour objectif, de créer des activités de services sur un marché non rentable au départ.

Par ailleurs, il a été nécessaire de définir l'insertion sociale et l'insertion professionnelle qui ne recouvrent pas la même réalité.

L'insertion professionnelle est l'aboutissement d'un processus où l'accès à un emploi procure un statut permettant l'autonomie, la confiance en soi et la capacité de contribuer à la vie de la cité.

L'insertion sociale ou « l'insertion par la citoyenneté » doit permettre aux individus de s'adapter à des structures économiques et sociales en les aidant à se constituer des repères et à s'ancrer sur les réseaux de solidarités familiales et de pairs.

L'APRE se devait de prendre, dans le cadre de son accompagnement, cette demande en compte. Ces deux démarches s'avèrent complémentaires. En fonction des périodes, les dispositifs mis en place par l'Etat tendent plus ou moins vers l'insertion sociale ou professionnelle.

Sollicitée par des institutions sur les problèmes d'insertion, l'Association s'est alors dotée d'un service spécifique, le SAIRE.

Ce service, indépendant de la Prévention Spécialisée, gère, à partir d'une commande institutionnelle, des mesures d'accompagnements sociales essentiellement axées autour de la thématique logement (accès, maintien, suivi...).

#### **4-2-3. Les questions et enjeux actuels**

Notre choix de ces modes d'intervention passe par la réaffirmation de la prise en compte de deux éléments :

##### **1. Le public**

Celui-ci est en évolution permanente ; il doit faire l'objet d'une analyse selon le groupe culturel d'appartenance, le territoire, l'âge, le sexe mais aussi le contexte socio-économique.

En effet, l'Association, au cours de ses 25 années de fonctionnement, a été amenée à s'adapter à des publics dans des situations de précarité ou de marginalité de plus en plus conséquentes.

Par ailleurs, nous rencontrons aussi bien des familles que des individus les plus en dehors de la norme de référence.

## 2. La démarche

*« Il importe, à ce titre, de travailler en amont et en aval des conduites et pas simplement sur la personne, considérée comme problème majeur. Il s'agit de se risquer dans une volonté de re-collectiviser un problème socialement individualisé : renvoyer au social, au collectif un problème qui a été individualisé sur le dos des éléments les plus sensibles ou les moins solides. En amont et en aval. »*

J.-J. SCHALLER « *La personne en difficulté au cœur des politiques sociales* ».

En tant qu'Association militante, nous tenons à rappeler la nécessité de prendre en compte, dans un juste équilibre, deux approches différentes de la personne : la personne privée, sollicitée dans un travail d'accompagnement, et la personne sociale, prise en compte dans une relation plus collective.

Le terme d'usager s'efface donc au profit de celui de sujet. Cela induit de parler d'une personne autonome, capable de gérer sa vie, d'opérer des choix. A la notion de sujet s'accolle, alors, celle du contrat qui incite l'individu à être acteur pour bénéficier de ses droits.

*« Le contrat social établit l'égalité des individus : nous sommes égaux devant des droits et des devoirs dans lesquels nous nous reconnaissons ; ceci fonde notre liberté, notre citoyenneté, notre appartenance sociale. »*

J.-J. SCHALLER : « *Accompagner les personnes en difficulté* »

## 5 - LES BUTS DE L'ASSOCIATION

---

Les buts à atteindre se définissent en contre-point des valeurs et des idéaux de l'Association. Ceux-ci donnent le sens de l'action et l'éthique d'intervention. Les missions confiées par les institutions commanditaires permettent leurs déclinaisons, en prenant en compte les cadres d'intervention mis en œuvre (la Prévention spécialisée et l'insertion). Compte tenu de ces éléments, l'action de l'Association se structure dans trois directions :

### → Un rôle d'expertise

- Il se traduit par un rôle de veille sociale. Il s'agit de repérer sur les territoires où l'APRE intervient, les phénomènes individuels et collectifs d'inadaptation sociale et de chercher à comprendre les mécanismes généraux et locaux qui engendrent de telles situations.
- Cette expertise permet d'interroger les pratiques, de les réadapter et d'échanger avec les partenaires, des éléments d'information et de compréhension des processus sociaux en cours et des dysfonctionnements sociaux.

### → Un rôle éducatif

L'APRE cherche, par des méthodes, des pédagogies et des stratégies adaptées, à redonner aux personnes qui rencontrent des difficultés une place citoyenne, c'est-à-dire, leur permettre d'acquérir la possibilité de peser sur les choix qui déterminent leur existence.

### → Un rôle social

L'APRE souhaite favoriser l'émergence et l'essor d'une action sociale globale fondée sur les besoins et les attentes collectives des populations et le développement de leur capacité à prendre en mains leur devenir.

L'action de l'APRE s'inscrit dans une dynamique locale de changement, faisant appel aux compétences de chacun des acteurs sociaux de terrain.

## 6 - L'ORGANISATION ASSOCIATIVE

---

Afin de décliner au mieux ces orientations, administrateurs, personnels de direction et salariés sont partenaires dans la mise en œuvre du Projet Associatif et du Projet de Service.

### 6-1. LE ROLE CENTRAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration joue *un rôle politique dans les orientations de l'Association.*

Il a également un rôle à jouer vis-à-vis des partenaires extérieurs pour les informer des problèmes que rencontrent les populations sur les territoires où intervient l'Association.

Le Conseil d'Administration :

- ↪ se positionne par rapport à des enjeux de société tels que l'immigration, les droits des femmes, la politique sécuritaire...
- ↪ s'informe et s'implique dans les différentes actions menées au niveau départemental, régional ou national par les Associations de Prévention Spécialisée en participant, entre autres, aux rencontres organisées par le CNLAPS,
- ↪ rencontre les partenaires sociaux,
- ↪ soutient les Associations partageant ses valeurs.

Le Conseil d'Administration élit un bureau qui est chargé d'animer la vie associative.

Il peut le mandater sur des points particuliers. Le bureau doit alors rendre compte des décisions prises.

Le Conseil d'Administration est juridiquement employeur. Il se dote d'une équipe technique salariée dont il confie la gestion à un directeur d'Association.

Celui-ci met en œuvre une stratégie politique porteuse d'une idéologie et d'une éthique en accord avec les orientations de l'Association.

Le Conseil d'Administration s'assure de cette cohérence et met en place toute structure permettant de la vérifier.

Par ailleurs, l'Association rappelle son attachement à un fonctionnement démocratique et respectueux de l'esprit de la loi 1901 et donc sur l'articulation harmonieuse entre le Conseil d'Administration et le Directeur.

## 6-2. LA POLITIQUE DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

Afin de rester en cohérence avec l'esprit du projet associatif, l'Association souhaite que la politique de gestion des ressources humaines soit participative.

La formation reste un des aspects essentiels de la gestion des ressources humaines ; elle est complémentaire des choix de recrutement et d'organisation. Elle sera mise en œuvre par le Directeur d'Association en accord avec la philosophie du Conseil d'Administration.

## 7 - EN CONCLUSION

---

Notre engagement doit d'appuyer sur une fidélité à des valeurs primordiales fondées sur un idéal humaniste et sur la conception de l'Homme qui en découle. Il doit être basé sur une éthique de conviction et de responsabilité.

L'éthique de conviction doit être vue comme une action rationnelle dans laquelle la puissance de la sincérité, le sens du dévouement, la fidélité à ses convictions permet à l'acteur de se mettre inconditionnellement au service d'une fin.

L'éthique de responsabilité, quant à elle, nécessite avant tout d'évaluer les moyens disponibles avant d'agir, les conséquences de son action, les chances de réussite et d'assumer la responsabilité de ses actes. Elle se préoccupe avant tout du résultat et demande des compromis. Elle nécessite de prendre en compte les faiblesses humaines et de savoir faire face aux conflits. Elle demande une prise de conscience des risques et une estimation raisonnée des conséquences prévisibles.

- ↪ Elle implique, pour les techniciens, de parler de professionnalité engagée.
- ↪ Elle doit s'appuyer sur la réforme de la loi de 75 : cette réforme rappelle en effet que doit être assuré à la personne bénéficiaire :
  - *« le respect de l'égalité de dignité de tous les êtres humains,*
  - *de son intégrité, de sa vie privée, de son intimité et de sa sécurité,*
  - *de la confidentialité des informations la concernant,*
  - *de l'accès à toute information ou document relatif à sa prise en charge, sauf disposition contraire. »*
- ↪ Elle encourage, également, les structures à élaborer des règlements de fonctionnement, des projets d'établissement ou de service, des chartes des droits et libertés de la personne accueillie, des livrets d'accueil où il s'agit non plus de travailler sur la personne accueillie mais avec elle, impliquant ainsi une notion de droits, de devoirs, d'engagement.

*« L'homme mû par une éthique de responsabilité estimera que les conséquences sont imputables à sa propre action, pour autant qu'il aura pu les prévoir »*

*Max WEBER, « Le savant et le politique. »*

**L'action idéale serait de mettre notre sens de la responsabilité  
au service de nos convictions.**